

Bonne et heureuse année 2025



Chers amis du Parc du Rocher,

Les entretiens, projets et travaux de la commune de La Tranche-sur-Mer avancent de manière très irrégulière, certains à grand pas devraient tenir leur promesse, d'autres semblent enlisés dans les marais administratifs.

Des nouvelles de notre plage à l'attention de nos résidents saisonniers : pour l'instant tout va bien, la météo de la fin d'année a été plutôt clémentine, notre trait de côte n'a guère évolué, le niveau de sable fait son yoyo habituel, contrairement à la plage de la Pomme de Pin qui s'érode dangereusement. Mais l'hiver n'est pas terminé.

La mairie attend des autorisations administratives pour installer les super « WAVE BUMPER » entre les descentes 37 et 38 afin de protéger le terrain qu'elle a acquis, mais pour quelle date ? Faisons confiance aux services municipaux qui ont toujours aménagé les plages de manière satisfaisante pour la saison estivale.

L'installation des Points d'Apports Volontaires connaît du retard, les bacs commandés par la communauté de commune n'étant pas conformes. Il est néanmoins de notre responsabilité d'informer les occupants occasionnels de nos résidences du bon usage du tri sélectif afin d'éviter des dépôts sauvages ou abusifs à l'entrée des descentes de plage.

Lors de la réunion des parcs qui s'est tenue au mois de novembre, le maire a confirmé que les voiries du Parc du

Rocher devraient être terminées avant l'été. Par contre il semble que le nouveau Super U n'ouvrira pas de sitôt faute de permis de construire !

L'aérodrome de La Tranche-sur-Mer a reçu du ministère l'agrément pour s'ouvrir à la circulation aérienne publique, mais avec un volume de trafic restreint.

La bonne nouvelle cette année est l'ouverture pour la saison estivale du magnifique centre de remise en forme où vous pourrez profiter d'un grand nombre d'équipements pour une journée de détente exceptionnelle.

Vous êtes plus de 150 à adhérer à notre association. Merci pour votre soutien, votre confiance et l'intérêt que vous portez à la qualité de vie dans notre parc et aux valeurs de protection de notre environnement que nous défendons.

Les membres du conseil d'administration relaient en permanence sur notre site www.parcdurocher-lagriere.com les informations et actualités locales en attendant le plaisir de nous retrouver lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera le samedi 9 août 2025.

Le conseil d'administration de votre association vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Gilles GOBLET

Patrick RAGOT

Comme chaque début d'année, le moment est venu de faire un point sur l'état du front de mer, de la plage et, plus globalement, de notre Parc et d'apporter quelques nouvelles de La Tranche.

Après les premières tempêtes et les grandes marées, à l'est de la descente 39, le SMBL (Syndicat Mixte Bassin du Lay) a procédé au renforcement du pied de la dune, au niveau de La Crevasse du Rocher, par la pose d'un double rang de « BIG-BAGS » remplis de « sable jaune », entre les 2 rangs de pieux de châtaignier. Il s'agit d'une protection provisoire, en attente du Plan de Prévention des Risques. M. le Maire précise que *le SMBL agit sans avoir consulté la commune*.



Dès l'automne le côté "Pomme de Pin" de l'épi, descente 39, a perdu une grande quantité de sable. Le niveau semble avoir rarement été aussi bas. Le dégraissement des rochers début 2024 en est-il la cause ? Les rochers avaient été déplacés par le SMBL afin de protéger le bas de dune à la hauteur des pieux de châtaignier.



Entre les descentes 37 et 38, la commune prévoit la pose d'une nouvelle protection de « WAVE BUMPER », beaucoup plus volumineuse. M. le Maire reste en attente de l'accord des services de l'Etat



Une bonne partie du sable accumulé en haut de l'estran a disparu, venant engraisser le bas de la plage tout en conservant un niveau insuffisant. Les grosses pierres apparues depuis deux années au-dessus des bancs de cailloux et assez gênantes lors des baignades à mi-marée ont disparu pour l'instant.



Le bas de la dune est pour le moins bien endommagé côté « Pomme de Pin ».



Sur notre plage, des restes de gravats dangereux ressortent. Notre association vient d'appuyer la demande des résidents pour un nettoyage par les services municipaux.



Chacun pourra consulter un article concernant particulièrement la zone de la « Crevasse du Rocher »

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/en-images-une-tonne-pour-une-vague-c-est-que-dalle-a-la-tranche-sur-mer-l-eternelle-lutte-contre-la-mer-4268977>

Nous remercions les élus qui ont programmé la réunion des représentants de Parcs avant la fin de l'année 2024. C'est un moment privilégié permettant d'échanger, d'appuyer nos demandes et de recevoir en « direct » les informations les plus récentes afin de vous les relayer.

Urbanisme :

Les services de la mairie vont étudier la possibilité de permettre sur leur site, la consultation des Permis de Construire ainsi que des Déclarations Préalables. Les propriétaires éloignés de leur résidence secondaire découvrent souvent trop tardivement les panneaux, voire le début de travaux.

La mairie va réfléchir à une réorganisation du centre de La Grière, avec l'aide de la Police Municipale. En 2023, la rue a été configurée en « vélo-rue ». Les problèmes de la circulation des trottinettes électriques, ainsi que l'envahissement matériel des trottoirs retiennent l'attention.

Voiries :

Le programme 2025 de réfection des voiries n'est pas encore défini. Il sera déterminé après le vote du budget. La réfection des voiries du Parc du Rocher a débuté en 2023 par la 1^{ère} Avenue puis les avenues 2, 3, 4, en 2024. Le reste des voiries devrait être réalisé en 2025.

Nous avons demandé aux Services Techniques de la commune de compléter le dispositif « passage piétons / ralentisseur », à l'entrée de la 1^{ère} Avenue, par la pose de deux poteaux de bois, comme l'avaient souhaité certains riverains. Nous constatons très rapidement la réalisation, dès la mi-décembre.



Avenue des Tulipes, l'aménagement en « vélo-rue » semble apporter satisfaction aux riverains. Mais le strict respect des nouvelles règles semble difficile à appliquer sur toute la longueur de l'Avenue. Une grande tolérance des autorités est nécessaire. Dans l'ensemble la présence du « filet blanc » séparant les sens de circulation contribue à assurer une certaine fluidité durant les périodes de grande fréquentation.

Eclairage public :

Le coût de l'électricité de l'éclairage public a subi une augmentation de 20% en 2024. Ce service qui est assuré par le SYDEV, ne présente pas une grande souplesse d'utilisation. La demande d'extension de l'éclairage au-delà de 22:30 pour le mois de septembre sera examinée bien que M. le Maire ne soit pas favorable à l'élargissement des horaires compte tenu des coûts.

Vidéo protection :

90 points seront équipés de 4 caméras, au lieu d'une caméra mobile, afin de permettre une couverture de 360°. Le maillage vise à protéger les 10.000 résidences secondaires durant l'hiver ainsi que d'assurer la surveillance de la délinquance et les « gens en repérage » durant la saison d'été. Les enregistrements seront gardés 8 jours.

Divers :

M. le Maire annonce que d'ici quelques semaines l'aérodrome sera « classé à la circulation », avec pour objectif de permettre le retour des activités commerciales, du parachutisme, des baptêmes de l'air, des vols bien qu'il n'y ait pas beaucoup d'avions à La Tranche sur Mer. La commune souhaiterait également la présence d'une école de formation des jeunes pilotes.

SUPER U : le ou les permis de construire devraient être déposés en décembre, pour un début de travaux envisagé en septembre 2025. Pour l'instant, les chapiteaux provisoires utilisent en partie des terrains communaux. Etant donné que le site se situe dans une zone inondable, des problèmes techniques de plateformes de survie restent à résoudre.

POUR TOUT SAVOIR SUR NOTRE COMMUNE :

DECHETERIE

Les bacs d'ordures ménagères ont été mis en conformité en principe pour tout le monde. Si ce n'est pas le cas, téléphoner au 02 49 58 99. Les bacs qui ne sont pas pucés ne seront plus ramassés.

L'année 2025 sera une année blanche qui permettra de tester le système en situation. Pour information nous recevront quand même une facture fictive pour fixer le nombre de passages. La redevance incitative sera effective à partir du 1^{er} janvier 2026 mais la mairie ne sait toujours pas combien de passages seront gratuits.

TRAVAUX

Pour 2025 la réfection des rues de notre parc est prévue pour les 5^e, 6^e, 7^e et 8^e avenues.

Le centre de remise en forme est en bonne voie de finition, pour une livraison prévue au mois de juin. Les cloisons sont posées. Le futur complexe accueillera au rez-de-chaussée 600 m² dédiés au fitness (cours collectifs, cardio-training, musculation, cross-training) et à l'étage, un espace bien être avec vue sur l'océan, qui proposera une cabine de

cryothérapie, un hammam, un sauna et un jacuzzi, 3 cabines de soins, un solarium et un sun deck.



Deux terrains de padel (c'est un jeu d'attaque-défense où l'on se bat pour être au filet et avoir la capacité de remporter le point) seront aménagés près des courts de tennis et une étude est en cours pour la création d'un practice de golf à La Grière.

Les locaux de la PEP 86, rachetés par la commune avec le concours de l'EPF (Etablissement Public Foncier) de la Vendée, verra la mise en œuvre d'une nouvelle organisation.

Des cabines de plages seront installées le long de la plage centrale rappelant celles que certains ont pu connaître autrefois.

La restauration des digues situées aux Rouillères et à la Belle Henriette devrait commencer prochainement.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Le traitement biologique des chenilles processionnaires a été renouvelé en octobre.

La destruction de 30 nids de frelons asiatiques a été assurée tout au long de l'année avec l'aide de la commune (50 en 2023).

Les nouveaux commerces de La Grière

A côté des « Viviers de la Baie » l'immeuble est en cours de rénovation. Il comporte des appartements et la partie donnant sur la rue, une restauration sur place ou à emporter, pizza, tacos, kebab dans une grande salle de 166 m² avec terrasse.

A l'entrée du lotissement une nouvelle propriétaire Méryl a créé un atelier de loisirs créatifs, « Uhaina vague créative », pour les enfants (à l'année et pendant les vacances scolaires) et, pour les adultes, 4 ateliers par semaine (ateliers fleurs séchées, création d'objets déco, du macramé, de l'argile...)

DIVERS

Pour ceux qui seront là pendant les vacances de Pâques nouvelle édition des « semaines familles » du 12 au 27 avril avec le festival « Jeux de drôles » et le festival du jeu.

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER - Hôtel de Ville -

85360 LA-TRANCHE-SUR-MER

Responsables publication : Gilles GOBLET, Patrick RAGOT

Associés à Danièle MARTINEAU, René BLANC et Jacques GUIBLAIS

Photo des vœux : René BLANC

Contact : contact@parcdurocher-lagriere.com

Site internet : <http://www.parcdurocher-lagriere.com>